

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mars 2021

FIN DE VIE - (N° 288)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS66

présenté par

M. Chiche, Mme Bagarry, Mme Batho, Mme Cariou, Mme Gaillot, M. Julien-Laferrière,
M. Orphelin, M. Taché, M. Villani et Mme Forteza

ARTICLE 4

Après le mot :

« relatives »,

rédigier ainsi la fin de la première phrase de l'alinéa 2 :

« à l'assistance médicalisée active à mourir ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de modifier le nom de la commission de contrôle pour qu'elle soit chargée du contrôle des pratiques relatives à l'assistance médicalisée active à mourir.